

**ARRÊTÉ DEP-2024-218 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ENCADREUR**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Encadreur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité encadreur pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Antoine BECHET, professionnel

Vice-présidente :

Madame Sarah BOWE, enseignante

Enseignants :

Monsieur Fares GUEDJDAL

Monsieur Jérémie FORGET

Professionnels :

Madame Nathalie LE FLOC'H

Monsieur Julien FOURREY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER